

# Recommandations finales

Dakar, le 31 octobre 2001

Au terme de l'Année Internationale des Volontaires 2001 proclamée par la résolution A/52/17 du 20 novembre 1997, les pays francophones du continent africain<sup>1</sup> ont tenu un séminaire, à Dakar, du 28 au 31 octobre 2001, sur la Promotion du Volontariat et le Développement Humain Durable en Afrique Francophone. Ce séminaire, accueilli par les autorités sénégalaises et le comité national AIV 2001 du Sénégal, a été organisé par le Programme des Volontaires des Nations Unies, avec une contribution essentielle du Royaume de Belgique et l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Ce séminaire avait pour objectifs de dresser le bilan des actions des comités nationaux AIV 2001 et d'envisager des perspectives d'avenir de l'action volontaire dans l'espace concerné. Les 90 participants venus de 22 pays ont examiné les formes du volontariat, modernes autant que traditionnelles, en vigueur dans leurs sociétés. Celles-ci vont de l'entraide mutuelle ou auto-assistance à la philanthropie ou service volontaire mais aussi de la participation ou l'engagement civique à la mobilisation sociale ou plaidoyer de la société civile. Les volontaires jouent également un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté, la résolution de conflits et les opérations de secours. Ces rôles doivent être publiquement reconnus et soutenus.

Partout ces actions sont inscrites dans le cadre du développement humain durable, en faisant appel à des ressources nationales et internationales avec des résultats effectifs et différenciés selon le pays. Les expériences de volontariat vécues par les comités nationaux ont permis d'identifier quatre domaines d'intervention porteurs d'enjeux et de défis majeurs : l'éducation, la santé, l'environnement et la culture de la paix.

De l'analyse de ces enjeux, il ressort que le volontariat joue un rôle important et efficace dans le développement humain durable et mérite à ce titre d'être mieux structuré et consolidé en Afrique. A ce titre, le séminaire invite les parties, dont le Programme des Volontaires des Nations Unies, le Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, les gouvernements concernés et les organisations volontaires à reconnaître et à soutenir la contribution des volontaires à la cohésion sociale et au développement humain durable.

Le séminaire s'est penché sur les acquis obtenus au titre des objectifs fixés par l'Année Internationale des Volontaires, à savoir la Reconnaissance, la Facilitation, la Mise en réseau et la Promotion de l'action volontaire. Afin de pérenniser les résultats de l'AIV 2001, le séminaire recommande de :

---

<sup>1</sup> Ont participé au séminaire sur la promotion du Volontariat et du Développement Humain Durable en Afrique Francophone, les représentants des comités nationaux AIV 2001 des pays suivants : Bénin, Burkina-Faso, Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, RD Congo, Comores, France, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie.  
Invité : Algérie.

## Reconnaissance

1. Reconnaître l'engagement des volontaires africains à l'occasion de l'AIV 2001 et soutenir les projets et actions initiés au cours de l'Année ;
2. Prendre en compte officiellement le plaidoyer en faveur de l'action volontaire, présenté par les 43 comités nationaux AIV 2001 en Afrique ;
3. Proclamer une semaine du volontariat autour du 5 décembre, Journée Internationale des volontaires.

## Facilitation

4. Mettre en place un cadre juridique favorable à la promotion et à la valorisation du volontariat, comprenant un statut national du volontaire;
5. Mettre en place des centres nationaux de volontaires, chargés entre autres de mener les études, collecter les statistiques et constituer des banques de données en rapport avec le travail volontaire ;
6. Renforcer la collaboration effective des volontaires internationaux et nationaux ;
7. Renforcer et dynamiser les capacités nationales de volontariat par la formation, l'information et l'encadrement de proximité ;
8. Mettre en place un fonds national pour la promotion du volontariat ;
9. Créer un fonds spécial des Nations Unies pour le développement du volontariat ;
10. Inclure la promotion et facilitation du volontariat dans l'agenda de l'Organisation des Nations Unies ;
11. Soutenir la mise en place de corps de volontaires africains pour la paix.

## Mise en réseau

12. Encourager et appuyer la mise en réseau des organisations de volontaires dans le cadre des quatre sous-régions en Afrique en accordant une priorité aux secteurs de l'éducation, de la santé, de l'environnement et de la paix ;
13. Utiliser au mieux les moyens offerts par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication pour développer la mise en réseau des parties.

## Promotion

14. Encourager et soutenir le rôle des volontaires en récompensant, par des actes de reconnaissance publique, leur contribution remarquable ;
15. Impliquer le secteur privé dans la promotion du volontariat, par des contributions financières et matérielles notamment ;
16. Soutenir la tenue de consultations nationales, par le moyen de séminaires et de conférences publiques ayant trait au volontariat.

Aussi, les séminaristes recommandent que l'ensemble des initiatives locales révélées à l'occasion de l'AIV 2001 soient soutenues et valorisées par une coalition internationale (comprenant représentants de gouvernements, d'organisations internationales et régionales, d'organisations non-gouvernementales, de fondations

et du secteur privé) à mettre en place, en coordination avec le Programme des Volontaires des Nations Unies.

En outre, ils souhaitent que le Programme des Volontaires des Nations Unies, l'Organisation Internationale de la Francophonie et les pays concernés fassent l'écho des résultats du présent séminaire lors de leur prochaine concertation portant sur le volontariat à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le séminaire